

## Procès-verbal

Séance d'ajournement du conseil de la Ville de Macamic tenue le 23 février 2009, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Daniel Paquette, Rock Morin, et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-02-033

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
  - a) Rapport des comptes à payer :
    - Liste au montant de 108 556,80 \$;
4. Période de questions;
5. Appui au fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux ;
6. Confection du Plan général d'aménagement forestier 2008-2013;
7. Appui à la demande de travaux de contournement de la Route 117;
8. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt concernant les travaux de macadam;
9. Questions diverses :
  - a) Puits;
  - b) Rapport des comités;
10. Période de questions;
11. Information du directeur général;
12. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Le point 9 a) n'a été que discuté aucune décision ne s'y rattache.**

2009-02-034

### 3. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
  - Liste au montant de 108 556,80 \$;

Adoptée à l'unanimité.

4. **Période de questions**

Aucune.

2009-02-035

5. **APPUI AU PROJET DE LA VILLE DE MACAMIC DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D=ABITIBI-OUEST**

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d=Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d=activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d=aménagement forestier);

ATTENDU QUE l=aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la ville de Macamic ne peut dépasser la somme de vingt mille (20 000 \$) dollars;

ATTENDU QUE l=année de référence s=échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soit le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation du déblaiement d'hiver-CvAf;

ATTENDU QUE l=aide financière demandée est de 5 427 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois, il est unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la demande d=aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour un montant maximum de 5 427 \$.

QUE : Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2009-02-036

6. **CONFECTION DU PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2008-2013**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne les services de Sylviculture Lavérendrye pour la confection du plan général d'aménagement forestier 2008-2013 au montant de 4 150 \$;

QUE : Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2009-02-037

7. **APPUI À LA DEMANDE DE TRAVAUX DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 117**

ATTENDU les multiples démarches entreprises depuis des décennies par les instances régionales pour une réfection majeure de la route 117, du sud de la municipalité de Labelle au nord de la ville de Mont-Laurier;

ATTENDU la lenteur de ce dossier qui, pendant au moins deux décennies, a marqué le pas et n'a pas connu les investissements souhaités;

ATTENDU que les montants annoncés récemment relatifs à la réfection majeure de la route 117, entre le sud de la municipalité de Labelle et le nord de la ville de Mont-Laurier, ne rencontrent pas, à ce jour, les investissements réalisés ou annoncés concernant d'autres routes à grand débit (routes 148 et autoroute 50, route 185 et autoroute 85, route 175 et autoroute 73);

ATTENDU les principes d'équité qui doivent prévaloir dans l'attribution des fonds que le gouvernement du Québec s'apprête à investir dans les infrastructures routières;

ATTENDU le volume important de la circulation sur la route 117 et le nombre d'accidents survenus depuis le début de l'année 2009, démontrant la nécessité d'apporter des correctifs majeurs;

ATTENDU l'importance fondamentale de la route 117 pour le développement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais aussi des autres MRC des Laurentides, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que pour les projets reliés au Plan Nord du gouvernement du Québec;

ATTENDU la concertation du milieu régional et extrarégional relative à cette route ainsi que la mobilisation projetée des divers milieux touchés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité de demander formellement aux autorités du ministère des Transports du Québec, en regard du dossier de la réfection majeure de la route 117 ce qui suit :

↳ d'accélérer le processus concernant les travaux de contournement de Labelle et de Rivière-Route et de devancer les échéanciers d'une année;

- ↪ de s'engager dès maintenant à réaliser une route à quatre voies jusqu'à la limite nord de la ville de Mont-Laurier, et ce, dans un délai ne dépassant pas huit années;
- ↪ d'effectuer, à très court terme, les travaux sur les sections de la route où l'emprise permet de réaliser des travaux sur quatre voies (exemple : Lac-des-Écorces/Mont-Laurier);
- ↪ d'effectuer des travaux urgents pour la sécurité (voies de dépassement, courbes, pentes, etc.) dans la perspective de la réalisation d'une route à quatre voies;
- ↪ Il est de plus résolu de faire parvenir cette résolution à :
  - Madame Julie Boulet, ministre des Transport;
  - Monsieur David Whissel, ministre du Travail et ministre responsable des Laurentides;
  - M. Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports.

Adoptée à l'unanimité.

2009-02-038

8. **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de macadam sur le chemin de la Ceinture du Lac.

9. **Questions diverses**

b) **Rapport des comités**

La conseillère Dianne Duchesne fait un rapport de sa dernière rencontre de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

10. **Période de question**

Aucune question.

2009-02-039

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu de lever la séance. Il est 19 h 50.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Daniel Rancourt  
Maire